Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 30 (1904)
Heft: 12

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

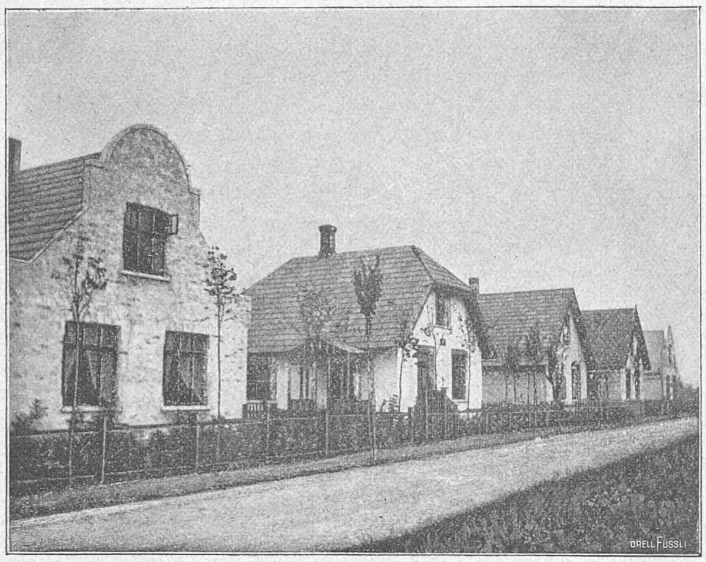

Fig. 79. — Maisons ouvrières à Glostrup, près Copenhague.

nous renseigne pas suffisamment sur le rôle de M. Cadbury dans la fondation du village de Bourneville.

Par contre, nous ne saurions trop féliciter l'auteur d'avoir insisté sur le plan de lotissement des cités ouvrières. L'heureux aspect d'un quartier, même ouvrier, ne dépend pas seulement de la plus ou moins grande valeur artistique de ses différentes maisons ; une bonne impression d'ensemble ne peut être produite que si leur groupement est bien étudié. S'il s'agit de cités ouvrières, on néglige la préparation du plan de lotissement encore plus que dans les quartiers ordinaires. Et c'est pourtant là qu'une heureuse disposition des voies de communication permet seule d'utiliser les ressources du terrain et d'éviter la monotonie produite par la répétition de séries d'édifices semblables. Les arbres et les jardins sont des ressources dont le constructeur ne devrait jamais se passer. Un simple regard jeté dans une rue de Port-Sunlight (fig. 5) et sur les jardins du Petit-Lancy (fig. 88) en dit plus que toutes les phrases du monde.

Dans la dernière partie de son travail, M. Baudin examine la question financière, ce chapitre nous semble un peu écourté. Nous aurions aimé, nous profanes en matière de finances, que l'auteur éclairât d'une manière un peu plus complète cette face si importante de la question du logement à bon marché. Ce qui nous plaît davantage, c'est la promesse qu'il nous fait en terminant son étude. C'est un genre de conclusion que feraient bien d'adopter grand nombre de fabricants d'utopies et de lanceurs d'idées. M. Baudin promet à tous les sceptiques et à tous les incrédules de réaliser pratiquement ses projets. A tous ceux qui lui disent : C'est très joli vos idées, mais ce n'est pas pratique, il répond : « Venez dans quelques mois et je vous montrerai quelques types de maisons familiales qui réaliseront, dans la mesure du possible, les conditions pratiques, esthétiques et financières que j'ai formulées ». C'est dire que les réflexions déposées par M. Baudin dans sa brochure ne sont pas de simples idées de théoricien, mais qu'elles sont le résultat de recherches faites pour être utilisées prochainement dans un but pratique. Faisons tous nos vœux pour que les promesses de M. Baudin puissent se réaliser et souhaitons — la courageuse initiative de M. Baudin semble le prédire — qu'à une génération d'architectes hommes d'affaires succède une génération d'architectes hommes d'idéal, qui n'oublient pas plus que leurs prédécesseurs les réalités de la vie ordinaire, mais qui tiennent en même temps leurs yeux fixés sur un but toujours lointain peut-être, mais toujours élevé.

CAM. M.

Fig. 52. — Pavillon ouvrier. — J. Lavirotte, architecte.

SOCIÉTÉS

Société fribourgeoise des Ingénieurs et Architectes.

Séance du 25 avril 1904, au local ordinaire.

Présidence : M. Gremaud, ingénieur cantonal, président.

Liquidation d'affaires administratives.

La parole est donnée à M. Hermann pour sa communication sur les bois de construction. Le conférencier parle en premier lieu des bois ordinaires utilisés pour nos constructions, tels que le sapin, le foyard, le pommier, le poirier, le cerisier, le chêne et le noyer, et, tout en donnant des renseignements intéressants sur les propriétés et l'utilisation de ces bois, il fait circuler de superbes échantillons.

M. Hermann nous donne aussi des renseignements sur les bois étrangers employés dans notre pays, principalement comme placage ; il cite entre autres : le chêne d'Amérique, bois très dur, se travaille et se polit mieux que celui de notre pays, l'acajou, le tilleul d'Amérique et le bois de rose ; ce dernier provient de l'Afrique et du midi de la France.

M. Hermann fait également circuler des échantillons de chacun de ces bois.

La Commission chargée d'étudier les modifications à apporter dans la construction des murs mitoyens a présenté son rapport.

Séance du 9 mai 1904.

Présidence : M. Gremaud, ingénieur cantonal, président.

Liquidation d'affaires administratives.

M. Gremaud, président, parle de l'utilisation des rouleaux compresseurs pour l'entretien des routes cantonales. Il a déjà fait des propositions pour l'introduction dans le canton de ce mode d'entretien. Le cylindrage

des routes présente de grands avantages, en ce sens que l'on obtient une chaussée plus unie, moins boueuse et moins poussiéreuse ; en outre, on économise les recharges annuelles, vu que les graviers appliqués ne sont pas écrasés, comme on le prétend à tort, mais fixés par la pression.

M. Gremaud, président, nous parle ensuite du projet de captage et d'adduction des eaux de Romont, projet élaboré par MM. de Vallière, Simon & Cie, ingénieurs, à Lausanne. Il espère qu'une notice technique sera publiée dans le *Bulletin* par les auteurs du projet.

M. Sartori, professeur, fait circuler une photogravure représentant une gare projetée par la Compagnie Pensylvanie Road, à New-York, et nous donne quelques détails sur ce projet colossal et vraiment américain. Il s'agit d'un édifice de 150 m. de hauteur, non compris les sous-sols, devisé à 500 000 000 ($^1/_2$ milliard) de francs.

Séance du 30 mai 1904.

Présidence : M. Gremaud, ingénieur cantonal, président.

Liquidation d'affaires administratives et échos de la course *ensoleillée* du lundi de Pentecôte.

Il est donné lecture du projet de révision des statuts, et une commission est nommée pour examiner le projet et présenter un rapport dans une séance convoquée *ad hoc*.

On décide de ne plus tenir de séance toutes les deux semaines durant l'été.

Société vaudoise des Ingénieurs et des Architectes.

Course du 5 juin 1904.

La course de printemps, décidée pour clore une saison d'hiver qui avait duré jusqu'au mois d'avril, eut lieu le dimanche 5 juin. Son but fut la visite de l'usine hydro-électrique de Montbovon et des sections en exploitation et en construction du chemin de fer Montreux-Oberland bernois.

Le Groupe vaudois de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale, dont presque tous les membres font du reste partie de notre Société, prit part à cette excursion.

Partis à 8 h. 15 de Montreux, avec un train du Montreux-Oberland bernois, nous arrivions à 9 h. 30 à Montbovon. Deux heures après une locomotive, mise obligeament à notre disposition par l'Entreprise du M.-O.-B., nous remorquait jusqu'à Château-d'Œx et de là, après dîner, à Gessenay.

Le retour s'opéra dans les mêmes conditions que l'aller, avec un retard volontaire de deux heures sur le programme. C'est dire que le temps n'a pas paru long aux trente-cinq participants à la course. Celle-ci eut pleine réussite grâce au beau temps, à l'entrain de tous, et surtout à la manière très aimable dont nous fûmes reçus par la Compagnie du M.-O.-B., par la Société électrique de Montbovon et par l'Entreprise du M.-O.-B. Qu'il nous soit permis de leur en réiterer ici nos remerciements.

Le Secrétaire.

CONCOURS

Bâtiment scolaire, à Nyon.

La Commune de Nyon ouvre un concours entre les architectes suisses ou domiciliés en Suisse, pour l'étude d'un bâtiment scolaire destiné à des classes primaires de garçons, à édifier sur le terrain du « Prieuré », et celle d'un hall de gymnastique à construire aux abords immédiats du dit bâtiment et du collège actuel.

On demande : 1° Un plan de situation au 1/200 des bâtiments, des préaux et, s'il y a lieu, de la promenade modifiée, avec indication des soutènements ou des talus.

2. Pour le bâtiment scolaire, à l'échelle du 1/200 : les plans de chaque étage, les plans des façades, les coupes nécessaires à l'intelligence du projet.

3. Pour le hall de gymnastique, au 1/200 : un plan, une coupe longitudinale, une coupe transversale, deux plans de façades.

4. Les cubes exacts pour les bâtiments, les terrassements généraux, compris aménagement des préaux de la promenade.

Les projets devront être remis au Greffe municipal de Nyon pour le 17 septembre prochain, à cinq heures du soir. Le jury nommé par la Municipalité pour l'examen du résultat de ce concours se compose de MM. Simon, architecte, chef du Service des Bâtiments de l'Etat, à Lausanne ; Isoz, architecte, à Lausanne ; Maillard, architecte, à Vevey.

Une somme de 2500 francs est mise à la disposition du jury pour être répartie en primes entre trois projets au minimum. Après leur classification, les projets seront exposés publiquement du 25 septembre au 3 octobre inclusivement.

Les projets primés deviennent la propriété de la Commune de Nyon, qui pourra en faire usage pour la construction comme bon lui semblera. En principe, l'élaboration des plans définitifs et la direction des travaux seront confiées à l'auteur du projet classé premier ; cependant la Municipalité se réserve toute liberté à cet égard.

Le bâtiment ne pourra avoir au maximum qu'un rez-de-chaussée et deux étages ; il comprendra ce qui suit :

En sous-sol, les locaux pour chauffage central et le combustible ; les surfaces disponibles devront pouvoir être aménagées pour travaux manuels, cours spéciaux, etc.

Au rez-de-chaussée et aux étages, neuf salles d'école pour 48 élèves chacune, une loge de concierge, une salle des maîtres, un local pour musée ou bibliothèque, ces trois derniers locaux pouvant avoir de 20 à 30 mètres carrés chacun. Le logement du concierge, composé de trois chambres, cuisine et dépendances, pourra être, au besoin, installé dans le comble.

A chaque étage, il devra y avoir des water-closets à raison de un par classe et un pour les maîtres, ainsi que les urinoirs et lavabos nécessaires. La longueur des salles d'école devra être limitée à $10^m,50$ comme maximum ; il y aura au minimum $3^m,60$ de hauteur pour ces salles et $1^m,30$ de surface par élève. Les dégagements auront une largeur minima de 3 mètres.

La surface du hall de gymnastique sera de 250 m² ; le bâtiment comprendra en outre un vestiaire pour 50 élèves, un pour les maîtres, des water-closets pour garçons et pour filles.

Banque populaire tessinoise.

La Direction de la Banque populaire tessinoise, à Bellinzone, ouvre un concours, entre les architectes suisses et domiciliés en Suisse, pour l'obtention d'un projet de bâtiment destiné exclusivement aux bureaux de la Banque.

Les projets doivent être présentés avant le 15 septembre 1904 ; ils seront examinés par un jury de cinq membres, déjà nommés.

Bâtiments d'école, à Soleure.

Le Conseil communal de la ville de Soleure ouvre un concours d'idées, entre les architectes suisses et établis en Suisse, afin d'obtenir les plans généraux d'un groupe de bâtiments pour l'école primaire des filles et des garçons. Les projets doivent être remis jusqu'au 15 octobre 1904, au soir, au Greffe municipal de Soleure. Une somme de Fr. 3000 est destinée à récompenser les trois ou quatre meilleurs projets.